

Postulat : Faire de Vevey une ville d'images au quotidien

Depuis plusieurs années, les graffitis et tags pullulent dans notre ville et impliquent des frais de nettoyage à charge de l'autorité communale. Plutôt que de se focaliser sur leur répression (cadrée par la loi en vigueur), le présent postulat propose de renverser la problématique afin d'en faire une opportunité pour revaloriser l'espace public et sensibiliser la population à la valeur du patrimoine sans engendrer de frais à la charge de la commune. Mais comment cela est-il possible ? Quelles stratégies ont été développées dans les autres communes de Suisse romande ?

L'exemple de la ville de Lausanne est illustrant pour traiter de cet enjeu. Dès le milieu des années 1990, des « Wall of Fame » ont été introduits pour faire face à la forte augmentation des graffitis sur le territoire communal. Ces derniers, sur lesquels il est autorisé de peindre sans autorisation préalable, ont été mis en place dans des lieux où les graffitis se sont installés « naturellement » de manière répétitive, comme le passage de Chauderon. Depuis lors, la liste des espaces de ce type n'a cessé d'être agrémentée et différentes modalités d'usage ont été développées. Par ailleurs, aucune plainte n'a été recensée à propos de ces murs. Une tendance inverse s'est installée : de très nombreux retours positifs ont été enregistrés par les pratiquants, les membres de l'administration ainsi que dans la presse régionale. À contrario, la stratégie répressive mise en place à Genève lorsque Pierre Maudet était responsable du Département de l'environnement et de la sécurité n'a apporté aucun succès et à même conduit à une forte réaction de la part du milieu des artistes urbains. À la suite de requêtes citoyennes en 2004, la commune genevoise a mis en place le même système que Lausanne.

Pourquoi trouvons-nous judicieux de faire de même à Vevey ? Le 30 janvier 2020, le présent conseil communal refusait un postulat d'A.-F. Simonin intitulé « Pour un centre de jeunes à Vevey » et optait ainsi pour une politique de la jeunesse de nature extramurale. Cela s'observe également dans ces propos tirés de la discussion générale du rapport N°32/2019 : « La politique actuelle de la Ville vise à développer des activités et des lieux de rencontre décentralisés, dans les quartiers en réponse aux demandes et besoins des jeunes. ». Quels objectifs de tels murs pourraient-ils remplir ? La réalisation d'un tel projet donnerait la possibilité d'utiliser ces infrastructures pour mettre en place des ateliers d'art urbain à destination des plus ou moins jeunes de la région (via le Bureau animation jeunesse par exemple). Cela devrait permettre de favoriser la créativité à travers la découverte des techniques de l'art urbain tout en mettant à disposition des lieux d'expression liés à la culture urbaine. Par ailleurs, cette approche permissive via le développement d'infrastructures légales, soit des sites où les graffitis sont autorisés, peut constituer une soupape de sécurité pour sensibiliser et protéger le patrimoine subissant des dégradations à l'heure actuelle. Plutôt que des tags peu artistiques et mal placés, on pourrait ainsi voir naître de belles fresques sur des façades adaptées dans notre ville qui se réclame d'Images... Pourquoi ne l'être que trois semaines tous les deux ans alors qu'on pourrait l'être perpétuellement ?

Avec l'assurance que ce projet constituera une plus-value pour la politique communale et l'image de notre ville, nous demandons à la municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier la possibilité de :

1. Mettre en place des espaces dédiés à l'expression artistique urbaine sur le territoire public communal.
2. Créer un document informatif recensant ces espaces (voir nos suggestions en annexe A) et les modalités d'usage associées sur la base du modèle lausannois (voir dans l'annexe B, tous deux ci-dessous).

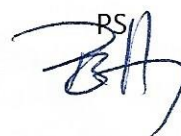
Mickaël Bertschy, pour Vevey Libre



Avec le soutien des groupes suivants :

PLR 

Les Vert-e-s 


RS 

Le Centre



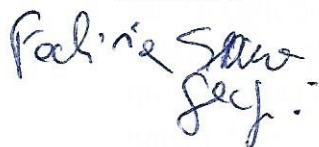
Verts'Libéraux

En Avant Vevey



DA





Annexes :

A. Liste d'endroits où l'on observe des graffitis dans notre ville (non-exhaustive)

Mur extérieur stade de Copet 1, mur extérieur du cimetière St-Martin, sous le Pont de l'Arabie, petit muret dans les bosquets (au-dessus de la gare), croisement rue des Communaux et chemin de l'Espérance, tunnel chemin du Point-du-Jour, croisement boulevard St-Martin et avenue Major-Davel, mur CFF parking avenue de Blonay, façade sud du champignon aux Galeries du Rivage, cabane à bateau en bas de l'avenue de Savoie, pieds du viaduc de Gilamont, façade rue des Pêcheurs (bâtiment rue du Collège 10), passage sous-terrain St-Antoine/Poste, bornes électriques, etc.

B. Documents associés à la thématique, tirés de la commune de Lausanne

1. Lien « Atelier d'art urbain » : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains.html>
2. Lien « liste des espaces autorisés aux graffitis » : [https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/02/websitedownload/Liste espaces graffiti 2021.2021-05-03-16-29-10.pdf](https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/02/websitedownload/Liste%20espaces%20graffiti%202021.2021-05-03-16-29-10.pdf)